

*Proposition présentée par les députés :*

*Mmes et MM. Jacqueline Roiz, Lydia Schneider Hausser, François Lefort, Mathilde Captyn, Anne Mahrer, Sophie Forster Carbonnier, Melik Özden, Mauro Poggia, Irène Buche, Marie Salima Moyard*

*Date de dépôt : 14 novembre 2012*

## **Proposition de motion**

### **pour le maintien d'un office des Droits humains dans notre canton**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la nécessité de garder la place prépondérante de la Genève internationale et humanitaire
- l'avertissement que représente la perte du siège du Fonds vert pour le climat
- l'établissement du Conseil des Droits de l'Homme dans notre canton
- la sollicitation de la Confédération auprès des cantons pour assurer le suivi de l'examen périodique universel (EPU), processus central du Conseil des Droits de l'Homme et effectué par les états membres de l'ONU
- la création à Genève en 2008 d'un office des Droits humains (ci-après ODH) reconnu par la Confédération et proposé comme modèle aux autres cantons

invite le Conseil d'Etat

- à revenir sur sa décision de supprimer l'office des Droits humains et à lui offrir une plus grande autonomie
- à le rattacher immédiatement à la présidence du Conseil d'Etat, puis au département présidentiel dès la création de ce dernier
- à mener un audit en vue du développement des prestations de cet office.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les député-e-s,

Cosmopolite, ouverte au monde et aux innovations, Genève est un lieu propice à la négociation, à la réflexion et l'expression de la communauté internationale. Avec ses 24 organisations internationales, 250 ONG, 170 missions permanentes, la « Genève internationale » mérite bien la place qui est la sienne : le centre d'importants travaux en faveur de la paix dans le monde. Notre canton a donc une grande responsabilité en tant qu'Etat-hôte et vis-à-vis de son image humanitaire.

En octobre dernier, le Conseil d'Etat annonçait la suppression de l'office des Droits humains, qu'il avait lui-même créé en 2008, et la redistribution des services qui lui étaient rattachés. Dans sa communication, le département de la sécurité « reconnaît toutefois pleinement la qualité du travail effectué par l'ODH depuis sa création en 2008, en particulier par sa directrice générale ».

Cette décision brutale donne un mauvais message à la communauté internationale et aux ONG siégeant dans le canton. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs fait part de leur surprise (Amnesty international Suisse, notamment). On peut craindre que les activités directement supervisées par l'office des Droits humains soient dispersées et que son travail de mise en relation des partenaires de la société civile et de coordination entre tous les partenaires internes (y compris les autres départements de l'Etat) et externes ne disparaisse.

En effet, selon sa mission, l'ODH collabore étroitement avec les partenaires de la société civile, de l'administration fédérale et de la Genève internationale. Il est aussi chargé d'assurer le suivi de l'examen périodique universel (EPU) et répond ainsi à l'engagement du canton tenu envers la Confédération et le Conseil des Droits de l'Homme. L'ODH coordonne également les services qui lui sont rattachés afin de mettre en œuvre une politique cantonale cohérente en faveur des droits humains. Si l'on peut admettre que le Conseil d'Etat souhaite rattacher directement ces services à son secrétariat général, conformément à ses prérogatives, on peut sérieusement douter du maintien du travail transversal qui y est actuellement effectué. C'était d'ailleurs l'une des raisons évoquées par le conseiller d'Etat en charge du département pour justifier la réunion de ces services au sein d'une seule entité, sans toutefois les priver de leurs cahiers des charges respectifs.

Pour la Confédération, l'ODH est une porte d'entrée précieuse qui fait défaut dans d'autres cantons. On peut citer, par exemple, les collaborations mises en place avec le SCOTT (Service fédéral de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic des migrants) et la mise sur pied à Genève, à l'instar de la majorité des cantons suisses, d'un mécanisme de coopération administrative de lutte contre la traite des êtres humains réunissant les acteurs de l'administration et de la société civile concernés. Dans son rapport au Grand Conseil en septembre 2010 (RD 847), le Conseil d'Etat traçait le chemin à suivre dans ce domaine et donnait un calendrier précis à l'ODH.

Selon plusieurs ONGs en charge des droits humains, l'ODH a réussi la prouesse d'exercer une action discrète, comme l'implique son rattachement à l'administration, mais également très concrète, en impliquant la société civile dans de nombreux processus et en créant des liens déterminants entre cette dernière et l'administration notamment dans les domaines de la sécurité. C'est l'ODH, également, qui organise annuellement le Rassemblement des droits humains réunissant en automne les nombreux défenseurs des droits humains à Genève (ONG, organisations internationales, experts) autour d'un thème porteur d'actualité.

En juin 2012, la « Geneva Business News » intitulait un article « La Genève internationale en perte de vitesse ? ». Serait-ce un mauvais présage ? Allons-nous faire disparaître ou « diluer » des actions spécifiques d'un office tel que l'ODH, qui font notre force et nous apportent une légitimité enviée par le monde entier ? De notre point de vue, non seulement l'ODH ne devrait pas être supprimé mais devrait, pour évoluer dans la bonne direction, être rattaché au Conseil d'Etat et à son représentant envers les autres organisations, c'est-à-dire le président du Conseil d'Etat.

Grâce à la nouvelle constitution, qui renforce clairement les droits fondamentaux et qui institue une évaluation périodique de leur réalisation, un département présidentiel devra voir le jour et le président siègera durant toute la législature ; il pourra ainsi apporter une meilleure stabilité et visibilité de l'office des Droits humains et de ses activités auprès des acteurs de la Genève internationale. Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous engageons à soutenir le présent texte.